

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements no 1 en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Question 10 :**

**Références :**

- (i) SCGM-19, document 4, page 19 de 27
- (ii) SCGM-19, document 8, pages 2, 3 et 4
- (iii) SCGM-19, document 12, page 2 de 9
- (iv) SCGM-19, document 15, page 5 de 46

**Demande :**

10.1 Veuillez justifier le choix du programme PE 101 compte tenu du faible résultat au test TCTR indiqué à la référence (i), des coûts projetés et indiqués à la référence (ii), des commentaires mentionnés à la référence (iii) et des risques et enjeux exprimés à la référence (iv).

---

**Réponse**

**10.1** Malgré le faible résultat du TCTR, ce programme passe le test, c'est-à-dire que le ratio bénéfice/coût est plus grand que un. Le faible résultat du TCTR est relié, entre autres, au faible taux de pénétration de marché durant les premières années. Au cours des années subséquentes, nous prévoyons obtenir graduellement un meilleur taux de pénétration, une diminution du coût incrémental et ainsi réaliser de meilleurs résultats. Les coûts fixes des programmes seront ainsi amortis sur un plus grand nombre de participants, faisant diminuer le coût unitaire par participant tout en améliorant les résultats du TCTR.

Pour ce qui est des problèmes d'installation, nous développerons un programme de formation destiné à nos installateurs partenaires, d'où une enveloppe budgétaire plus importante la première année du programme. Quant aux problèmes d'ordre réglementaire, ceux-ci n'empêchent pas le déploiement du programme. À la limite, ceci viendra diminuer le taux de pénétration de notre programme, car certains participants potentiels ne pourront pas installer cette technologie.